



100% #COLO

Les « colos », la seule chance de partir pour de nombreux enfants

Les « colos », une expérience unique

- L'apprentissage de la vie en collectivité

Les « colos » permettent aux enfants et aux adolescents à travers l'expérience de la vie collective et de la pratique d'activités, de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Des jeunes de milieux sociaux et culturels variés s'y retrouvent et s'y amusent ensemble.

- Un indispensable dépaysement

C'est, pour nombre d'entre eux, la seule opportunité de partir en vacances. Le fait de pouvoir partir, changer d'air, est indispensable à la bonne santé psychologique de chacun.

- Découvrir de nouvelles activités

Chaque « colo » repose sur le projet éducatif de l'organisateur et sur le projet pédagogique élaboré par une équipe d'animation qualifiée. Les jeunes ont la possibilité de s'épanouir dans des activités auxquelles ils n'ont pas accès le reste de l'année.

Les « colos », un cadre sécurisé

Grâce à un cadre législatif et réglementaire rigoureux, « les colos » se déroulent dans un environnement sécurisé : obligation de déclaration des séjours, des locaux d'hébergement et des intervenants, obligation d'assurance, obligation de respecter des règles d'hygiène et de sécurité et des normes d'encadrement, etc. Les mineurs accueillis sont placés sous la protection du préfet de département dont les services contrôlent en amont et sur place la conformité du séjour aux normes réglementaires, ainsi que sa qualité éducative.

Les « colos », un lieu d'épanouissement pour les enfants de vos salariés

L'organisation d'une « colo » peut constituer une réponse adaptée aux besoins de vos salariés et aux risques de fragmentation sociale des loisirs. En proposant ce type de séjour dans votre offre, vous agissez directement pour l'éducation de ces enfants. C'est aussi avoir l'ambition que chacun puisse accéder au droit aux vacances.

Si vous n'organisez pas déjà vous-même ce type d'activités, les organisateurs associatifs bénéficiant d'un agrément jeunesse et éducation populaire (JEP) et rassemblés au sein de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air) et de la JPA (Jeunesse au Plein Air) peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre propre brochure à partir d'une sélection de séjours de plusieurs prestataires ou encore imaginer un séjour uniquement réservé à vos jeunes.

Les « colos », une solution pour les salariés

Les vacances sont parfois un véritable casse-tête pour les parents qui ne savent pas comment occuper leurs enfants durant cette période. Lorsqu'un CE propose des « colos », il apporte, avec des vacances de qualité, une solution concrète aux parents. Ils sont ainsi plus sereins au travail.

TÉMOIGNAGES, ILLUSTRATIONS

Propos de Béatrice GIULIANI, Comité d'Entreprise SANOFI

« Le CE SANOFI permet à 450 enfants de 4 à 17 ans de partir en colo chaque année (300 l'été et 150 l'hiver).

Les séjours de vacances sont extrêmement enrichissants pour les enfants et les jeunes. L'importance pour notre comité d'entreprise est d'œuvrer pour que les jeunes de classes sociales et de milieux culturels différents se rencontrent. Les colos apportent autant aux enfants des cadres qu'aux enfants des salariés de catégories sociales professionnelles plus basses.

Pour répondre aux attentes du plus grand nombre, nous devons offrir un choix très important de séjours. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des organisateurs partenaires, majoritairement issus du secteur associatif, qui nous propose des colos variées dans la durée, les destinations, les tranches d'âge, les activités, les thèmes... Lorsqu'il y a un souci important sur un séjour, nous le supprimons de notre sélection, voire nous arrêtons la collaboration avec l'organisateur, car les parents échangent entre eux et les dysfonctionnements se savent très vite.

Pour nos salariés, c'est très sécurisant d'avoir un intermédiaire, c'est une aide précieuse : nous sélectionnons des séjours de qualité, organisons une réunion de préparation des séjours, les relançons sur les documents administratifs, et offrons des subventions très intéressantes ».

Propos de M BECKLER, parent/salarié de la RATP

« Mon fils de 16 ans part chaque année deux fois en séjour de vacances. Si j'inscris mon enfant en colonie par l'intermédiaire de mon comité d'entreprise, c'est pour différentes raisons : c'est sécurisant de savoir que les jeunes sont avec d'autres enfants de salariés de mon entreprise, les offres sont très riches, le prix est adapté aux ressources de chacun et la partie prise en charge par le CE est vraiment considérable. L'organisation est toujours satisfaisante et j'ai des interlocuteurs à qui poser des questions en interne.

Pour moi, le simple fait que le CE propose un séjour dans son catalogue me rassure, que ce soit lui qui organise le séjour en direct ou qu'il sous-traite à un prestataire. Je n'ai pas besoin de me renseigner davantage. »

N'hésitez pas à les contacter :



lajpa@jpa.asso.fr

01 44 95 81 20



infos@unat.asso.fr

01 47 83 21 73